



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATIONN° d'ordre :
38

Séance du 10 octobre 2023

Objet

EHPAD Les Charmilles

EPRD 2023

Décision modificative n°1

L'an deux mil vingt-trois, le dix octobre à dix-huit heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Redon, dûment convoqué le 18 septembre 2023, s'est réuni en nombre prescrit par la loi, dans la salle des mariages de l'Hôtel de Ville sous la présidence de Monsieur Pascal Duchêne, Président du CCAS.

Président de séance : Monsieur Duchêne, Président du CCAS

Membres présents : Mesdames Fouchet, Torlay, Abi Fadel, Lanson, Denigot, Brault, Porcher, Maës, Salitra, Motte-Tchernia et Madame Gautier.

Absents excusés ayant donné mandat de vote :

Néant

Absents excusés n'ayant pas donné mandat de vote :

Monsieur Lemonnier.

Secrétaire de séance : Madame Nadège Périon

**Nombre des membres du
Conseil**

En exercice 13

Présents 12

Votants 12

Vote

Pour 12

Contre 0

Abstention 0

EHPAD LES CHARMILLES

EPRD 2023

DÉCISION MODIFICATIVE N°1

Vu l'instruction comptable et le plan de comptes M22 applicables aux établissements et services publics sociaux et médico-sociaux,

Vu la délibération du Conseil d'Administration du 27/06/2023 approuvant l'Etat Prévisionnel des Recettes et des Dépenses (EPRD) 2023 de l'EHPAD Les Charmilles,

Considérant la nécessité de procéder à des ajustements de crédits en cours d'exercice,

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale,

Après en avoir délibéré

A L'UNANIMITÉ

PROPOSE la décision modificative n°1 qui suit sur le budget 2023 de l'EHPAD Les Charmilles :

Section d'exploitation

Charges

60612 – Energie et Electricité	+ 125 000 € (hébergement)
64131 – Rémunération principale	+ <u>100 000 € (hébergement)</u>
	+ 225 000 € (hébergement)

Produits

778 – Autres produits exceptionnels	+ <u>225 000 € (hébergement)</u>
	+ 225 000 € (hébergement)

Pour extrait conforme,
Le Président,
Pascal Duchêne

